Vol. XXXIII | Saint-Boniface, Manitoba, Mai 4 1904. | No. 25

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANCAISE

Nous avons reçu les statuts de "*l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française,*" formée récemment à Montréal. Nous offrons à qui de droit nos remerciements. A ce propos, nous nous permettons de faire nôtres les remarques du *Courrier de St Hyacinthe*, bon juge en ces matières, lequel dit :

"Le but de cette association ne saurait être plus louable. Il consiste à grouper ensemble les jeunes gens aux mœurs honnêtes et amis du travail pour les faire concourir au maintient de la foi catholique et à l'expansion de la vérité C'est le travail intellectuel qui sera le lien entre tous ces éléments isolés aujourd'hui mais qui ne demandent que le moyen et l'occasion de s'unir pour constituer une force.

....

"Lorsque le jeune homme quitte les banc du du collège, il entre dans le monde l'âme débordante d'excellentes dispositions et l'enthousiasme au cœur.

"L'expérience toutefois lui manque et la distraction d'une vie toute nouvelle pour lui, la nécessité de gagner le pain de chaque jour contribuent peu à peu à ralentir ce besoin de se vouer à l'intérêt public. Si des des circonstances providentielles ne viennentpas le saisir avant qu'il ait oublié complètement ses ambitions d'autrefois, son cœur se refroidit pour la bonne cause, son ardeur s'éteint.

....

"Le cœur du jeune homme présente donc un champ très riche. Il s'agit de le développer, de le cultiver. Pour y parvenir, le grand moyen c'est l'union de ces jeunes gens.

....

"Si l'on s'entend bien au travail, les fruits que portera cette organisation seront multiples et vigoureux.

"Le talent et l'amour de l'étude s'y développeront avec profit dans l'examen des questions soumises aux membres de ces cercles.

"Partant, les connaissances acquises au cours de ces discussions armeront la jeunesse pour les grands combats de la vie.

"On y connaitra davantage sa langue, sa religion, l'histoire du pays, toutes matières que bien peu de nos jeunes bacheliers possèdent comme ils le devraient. On suivra de près les besoins du pays, afin de se rendre utile au public de toutes les classes.

On ne saurait marquer un dévouement plus profitable à la chose publique qu'en avisant sans cesse aux vrais moyens, de maintenir dans notre belle province catholique et canadienne l'influence bienfaisante de notre foi et de notre race.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la huitième séance régulière du 22ème conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 25ème jour d'avril 1904.

Présents, Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil, et Messieurs les conseillers Pelletier, Metcalfe, Gauvin, Cusson, P. Couture, Gédéon Couture et C. Marcoux.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture des différentes communications.

Les comptes suivants sont présentés :

William Alsip, balance sur brique, $400,00; Le *Manitoba*, $25,80; "Canadian Contract Record, $6,80; "Le Journal, $8,00; "The Telegram Printing Co., $7,00; Canadian Rubber Co., $3.00; Graham & Co., $30.00; Napoléon Prince, $17.18; N. H. Houde, $3.00; Rôle de paie No. 16, $51.00; Rôle de paie No 17, $94 20; Rôle de paie No. 18, $6 00.

Le cons. Gauvin présente le 7ème rapport du comité des finances en ces termes :

" Votre comité a l'honneur de faire rapport comme suit :

1o. Sur la demande de la North West Grain Dealer's Association, qu'il soit répondu que le Conseil ne peut donner aucune permission qui pourrait venir en cofiit avec les règlements de la ville déjà existant concernant la protection contre les incendies.

Le conseiller Pelletier présentera le 5ième rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes:

Votre Comité recommande,

1o. Que les lettres de Messrs. Munson & Allan, 2 et 11 avril, "et Rat Portage Lumber Co., soient fiiées.

2o. Qu'une traverse soit faite sur la rue Dumoulin coin rue Thibault.

3o. Que la Winnipeg Street Railway Co. soit de nouveau notifiée d'avoir à niveler son chemin tel que convenu, et suivant les instructions de l'ingénieur ou du surintendant des Travaux

4o. Que l'Avenue Provencher soit nivelée de chaque côté des traverses."

Le cons. Cusson présente le

"Que deux pompes No. 3 pour un seul homme "diaphragm Trench Pump, Edison, Boston," soient achetées de Messrs Allaire & Bleau.

2o. Que deux étampes soient commandées chez Messrs Joyal & Vulliez, une pour le bois et une pour le fer

3o. Que les deux rapports de M. Blanchard et de M. Gagné sur les travaux de la citerne soient filés.

4o. Que le compte de M. N. Houde pour $91.00, soit accepté à $40 85 et rejeté pour la balance.

5o. Que des soumissions soient demandées pour le louage d'un atelage double avec charretier, mentionnant le prix à l'heure, pour 6 mois du premier mai prochain, par avis publié dans le *Manitoba*, jusqu'à samedi midi de cette semaine, le soumissionnaire accepté devant signer un contrat."

Ces trois rapports sont adoptés.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gauvin, que la ruelle entre les lots des rues Provencher et Masson depuis la rue Aulneau jusqu'à la petite ruelle allant de la rue Masson à l'Auenue Provencher, soit terrassée et qu'une culvert soit placée sur la rue Aulneau au bout de cette ruelle, et que les travaux soient faits le plustôt possible. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. P. Couture, que la somme de cent cinquante dollars ($150.00) soit payée à Mons. R. Morris en acompte sur le puits qu'il est à creusér dans le moment. Agréé.

Proposé par le Cons. Cusson secondé par le cons. Gauvin, qu'un règlement imposant une taxe de 50 centins par an sur les bicyclettes, soit préparé pour la prochaine séance. Agréé

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que le temps pour rapporter le rôle d'évaluation soit prolongé jusqu'au 15 de mai Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le Cons. P. Couture que le compte de Wm. Alsip reste sur la table, et que ce monsieur soit notifié que dans la brique qu'il a livrée à la Ville, il s'en trouve six mille cinq cents qui ne sont pas de la qualité voulue. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. P. Couture, que les comptes suivants soient acceptés et payés : Le *Manitoba*, $25.80; Canadian Contract Record. $6 80, Le *Journal*, $8,00; The *Telegram* Printing Co, $7.00 Canadian Rubber Co., $3.00, Granam & Co, $30.00. Agréé.

Proposé par le cons. P. Couture, secondé par le cons. Cusson, que le compte de N. H. Houde $3.00, soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. P. Couture, que le rôle de paie No. 16, $51.04 ainsi que le compte de Nap. Prince, $17.18, soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Gédéon Couture, que les rôles de paie Nos. 17 et 18, $94.20 et $6.00 respectivement, soient acceptés et payés. Agréé. Et la séance est levée.

—M. Aimé Bénard vient de vendre à Eli pour $12000.00 de terrains.

Le Manitoba.

Mercredi, 4 Mai 1904

LE GRAND TRONC PACIFIQUE

On discute à perte de vue sur le mérite de cette mesure, la principale qui soit actuellement devant les chambres. Comme c'est un gouvernement libéral qui la présente, à peu près tous les libéraux(il faut toutefois en excepter M. Blair, l'ancien ministre des chemins de fer) lui sont favorables et accusent les conservateurs d'être opposés à l'entrée du Grand Tronc dans l'Ouest.

Ainsi présentée, cette proposition n'est pas exacte. Les conservateurs ne demandent pas mieux que de voir le Grand-Tronc prolonger son réseau jusqu'à nos prairies et même au delà; et ils consentiraient même à lui accorder les subsides ordinaires. Ainsi l'a déclaré M. Borden, le Chef des conservateurs.

Mais la mesure actuellement devant le parlement va beaucoup plus loin. Pratiquement, elle consiste à faire bâtir le chemin tout entier par le pays et à en faire ensuite présent au Grand-Tronc.

En effet, le gouvernement propose de garantir 75 p. c. du coût de la construction du chemin à partir de Winnipeg jusqu'au Pacifique, ce qui équivaut à dire, que le crédit du Canada va se trouver engagé pour une période indéterminée au paiement d'une dette excessivement onéreuse, et ce, pour le bénéfice du Grand-Tronc Pacifique, qui exploitera la ligne une fois construite, et ne sera tenue de rembourser le pays que sur les recettes nettes, c'est-à-dire qu'après que le Grand Tronc Pacifique aura payé, sur ses recettes, toutes ses dépenses.

Or, on sait combien ces grandes compagnies sont habiles à grossir leurs dépenses. Le Grand-Tronc doit déjà au gouvernement canadien une somme d'environ $75,000,000, sur laquelle il a trouvé moyen jusqu'à présent de ne pas payer un sou même sur les intérêts, encore moins sur le capital. Il en sera probablement de même à propos des nouvelles avances.

Quant à la division Est du chemin, à partir de Winnipeg jusqu'à Québec, le gouvernement propose au parlement de le construire tout entier aux frais du peuple, et quand il sera construit,de le donner au Grand Tronc, qui l'exploitera à son profit exclusif pendant dix ans, avec l'entente qu'il le louera ensuite en payant un intérêt de trois pour cent seulement sur le coût de la construction. Mais ces trois pour cent, il ne sera tenu de les payer qu'après que ses recettes auront excédé ses dépenses. Or, comme cette partie du chemin ne peut espérer couvrir ses dépenses d'ici à cinquante ans, il s'en suit que le pays aura, en fin de compte, bâti un chemin rien que pour les beaux yeux du Grand Tronc.

C'est à cela que s'oppose le parti conservateur. "Avec ce contrat, disent les députés qui composent ce parti, nous nous engageons, pratiquement,à construire ce chemin avec les deniers du pays. Or, puisqu'il nous faut payer le chemin, construisons-le pour notre compte et non pour le compte du Grand-Tronc. Si le peuple doit en supporter le fardeau, que le peuple en ait aussi le bénéfice."

Rien de plus légitime que que cette proposition aussi claire que sensée.

Correspondance

(Nous recevons de quelqu'un qui demeure dans l'Ouest depuis plusieurs années la correspondance suivante. Nous ne pouvons assurément pas lui refuser l'insertion dans nos colonnes, bien que nous ayions nous-mêmes déjà fait entendre une énergique protestation contre l'attitude que prend la Croix sur la question dont il s'agit. Ces écrits de la Croix ont dans une partie de notre public, et nul ne devra s'étonner si des répliques un peu vives se produisent).

Monsieur le Rédacteur,

En date du 3 avril dans un article intitulé: *"Restons chez nous"* la *Croix* de Montréal" traite de colonisation. Il n'y a pas de mal à cela; au contraire, car la colonisation est une question à l'ordre du jour et de la plus haute importance. Dans le même article, la *Croix* annonce le départ prochain du Revd. P. Laganière pour le Nord-Ouest avec un bon contingent de colons Canadiens-français de la Province de Québec et des Etats-Unis.

Il n'y a pas de mal à cela, non plus. Mais ce qui n'est pas bien, ce qui est inexact, c'est d'affirmer avec un sans gène admirable, pour ne pas dire plus, ce qu'on peut peut lire dans l'article ci-dessus mentionné: "Le sol de l'Ouest Canadien n'est pas plus fertile que celui de la province de Québec; le fait a été assez démontré, et nous avons une foule d'avantages que le colon canadien français ne rencontrera pas ailleurs qu'ici."— La conclusion en est qu'il faut rester "chez nous",c'est-à-dire, dans la Province de Québec, ou y revenir au plus tôt si on a eu le malheur de s'en éloigner une fois. On devrait bien nous citer ces faits démontrant que le sol de l'Ouest Canadien n'est pas plus fertile que celui de la Province de Québec, ce qui est plus difficile qu'on ne le suppose à la *Croix*

Je parie que ces gens,qui prétendent avoir des connaissances si justes sur l'Ouest-Canadien, sur la fertilité de son sol etc., ne sont jamais venus jusqu'ici, et ne parlent que sur le rapport de journaux mal intentionnés ou de quelques désoeuvrés qui n'ont pu réussir ici tout simplement parce qu'ils ne réussissent nulle part, à cause de leur manque d'esprit d'initiative, de travail et d'économie. Je vis dans l'Ouest-Canadien depuis six ans et au delà; en conséquence, je puis en parler avec connaissance de cause, Et je ne crains pas d'affirmer que le sol ici est fertile comme il n'y en a pas dans la Province de Québec, n'en déplaise à nos bons amis et compatriotes de là-bas et aux messieurs de la "Croix" Il n'est pas rare de voir ici un rendement de soixante, quatre-vingt et même cent minots de l'arpent pour l'avoine; de trente à cinquante minots de l'arpent pour le blé et ainsi de suite pour les autres grains. Ce rendement n'est pas le produit de quelques terres qui reçoivent une culture particulière. Ici, on ne connait pas les engrais! on laboure dans la prairie où il n'y a ni cailloux ni bois! tout au plus, y a-t-il quelques branches; on jette le grain en terre, et tout est dit; ou plutôt, tout n'est pas dit, il reste encore à récolter ce grain et à le battre, ce qui est une besogne. J'ai vu un morceau de terre semé pour la huitième fois sans interruption et donner encore le joli rendement de cinquante - cinq minots de l'arpent. Si on doute de la vérité de ce que j'affirme qu'on s'adresse à F. Meunier, N. Houle, G. Champagne, E. Rivet, C. Turgeon, L. Dagenais, Boissonneault, C. Lajoie et combien d'autres, de Morinville; qu'on s'adresse encore à J. Bourgeois Lambert Grenier, Latulippe, et combien d'autres,de Saint-Albert; qu'on s'adresse encore à D. Hébert, L. Comeau et combien d'autres,de Beaumont; qu'on s'adresse encore à MM. Larue, Grouette, Gagné et combien d'autres, de Stony plain; qu'on s'adresse à MM. Vézina, J. Lamoureux, Rocque, et combien d'autres, du Fort - Saskatchewan, etc., etc. Ces gens, et combien d'autres encore, peuvent donner des nouvelles de la fertilité du sol de l'Ouest - Canadien. Et notre grain pèse le poids. L'avoine ordinairement pèse 90 à 100 lbs. au sac. Nous récoltons du blé aussi. Preuve, le moulin à farine de Morinville à lui seul en a reçu 70 000 minots, l'an dernier. Et que dire des légumes? A la mission de Saint-Albert,l'an dernier on a récolté 800 minots de patates dans un arpent de terre. Je cite cet exemple entre mille, car je ne veux pas abuser de votre bonté,Monsieur le Rédacteur. Autre avantage pour le colon, c'est l'élevage. Les animaux ici passent ordinairement l'hiver aux meules de paille; l'été,ils courent dans la prairie, et à l'automne ils sont ordinairement bons pour la boucherie.

Dans la Province de Québec, nous dit le correspondant de la "Croix,"il y a des avantages que le Colon Canadien Français ne trouve pas ailleurs. Certe, c'est un grand avantage de vivre à a l'ombre du vieux clocher qui nous a vus naître et grandir Mais il ne faut pas croire qu'en venant ici le Canadien-Français est condamné à perdre sa foi et sa langue. Nous avons nos églises. Ces églises sont pauvres encore; ce ne sont que des chapelles temporaires. Mais qu'on n'oublie pas que le premier contingent de colons Canadiens français est venu ici en 1891. Dans certains coins de la Province de Québec, il y a encore de ces chapelles aussi pauvres que les nôtres. Cependant en certains endroits, il y a déjà de jolies églises. A Edmonton, on a construit une église de $35,000.00. A St Albert, on est à construire une jolie Cathédrale, au Fort Saskatchewan on a aussi une belle église etc., Dans plusieurs endroits, on parle de construire des églises qui prouveront qu'ici, comme dans la Province de Québec, le Canadien-Français sait donner à Dieu une maison convenable et pratiquer sa religion. Nous avons aussi nos prêtres réguliers et séculiers se dévouant pour l'intérêt du colon, pour la cause de Dieu et la conservation de notre langue. Nous avons nos religieuses s'occupant de l'éducation de l'enfance, du soin des vieillards, des orphelins, des infirmes et des malades.

Et notre belle langue française, mais nous la parlons dans la famille, dans nos relations, à l'église, partout. J'ai connu des familles qui, après avoir passé plusieurs années dans l'Ouest-Américain, sont venues ici. Les jeunes gens de ces familles ne parlaient que l'Anglais, pour ainsi dire, et maintenant, ils parlent bon français. Notre belle langue française, non seulement nous la parlons, mais nous l'enseignons dans l'école. La loi scolaire, tout en ne nous donnant pas entière satisfaction sous ce rapport, permet pourtant l'enseignement du français. En tirant profit de ce que la loi nous accorde, nous montrons que nous tenons à notre langue, et la loi nous donnera d'avantage. D'ailleurs,si la loi ne nous donne pas entière satisfaction, il nous reste le système des écoles paroissiales. Je connais, à Morinville, une école de ce genre, fondée en 1899 et qui est maintenant sous la direction des religieuses dévouées On compte actuellement 90 enfants à cette école. L'enseignement du français y occupe la première place, et on suit le programme des écoles de la province de Québec, L'anglais y est aussi enseigné à ceux qui veulent l'apprendre, mais dans des cours tout à-fait séparés. Je crois que bientôt, il y aura plus d'une école de ce genre.

Somme toute, je ne vois pas pourquoi on cherche tant à détourner les nôtres de venir dans l'Ouest-Canadien, souvent au détriment de la vérité et de l'intérêt du Canadien français. Nous ne voulons pas dépeupler la Province de Québec, mais nous demandons de diriger de notre côté ceux des nôtres qui, pour une raison ou pour une autre, sont obligés de se déplacer. Ils seront reçus à bras ouverts, qu'on n'en doute pas, parceque nous savons qu'en venant ici, le Canadien-français trouvera de grands avantages pour lui-même et sa famille; grossira nos rangs, en conséquence, nous aidera à compter comme peuple.

Merci, Monsieur le Rédacteur

J. A. E.

La revision des listes électorales

D'après la loi actuelle, tous les ans les listes électorales sont revisées, c'est-à-dire, que l'on y ajoute les noms des électeurs qui n'y sont pas encore, et qu'on en enlève les noms de ceux qui ont cessé d'être électeurs.

Tous ceux qui ont 21 ans et qui sont sujets anglais de naissance ou par naturalisation, ont droit d'être portés sur la liste, pourvu qu'ils aient résidé un an dans la province et trois mois dans la division électorale où ils veulent se faire inscrire.— Ceux qui ont cessé de résider dans la division électorale depuis trois mois doivent être rayés de la liste.

La révision va se faire dans les mois de mai et juin. L'enrégistrement des noms commencera le 25 de mai. Il faut se présenter personnellement au bureau de l'officier chargé de recevoir les applications, à moins que l'on ne soit absent ou malade; dans ce dernier cas on peut faire application par procuration et être mis sur la liste.

Ceux qui étaient sur la liste l'année dernière et qui n'ont point changé de résidence, n'ont pas besoin de faire application; ils restent de droit sur la liste.

Nous donnons ci-après les dates et les endroits où siègera l'officier réviseur dans quelques comtés qui nous intéressent particulièrement.

Division Electorale de Saint-Boniface—A Saint-Boniface, mercredi et jeudi le 25 et 26 de mai, à l'hotel de Ville; à Saint-Vital Ouest, vendredi le 27 mai, à la résidence de M. J. P. Dumas; à Saint-Norbert Ouest, samedi, le 28 mai, à la résidence de M. G. T. Landry; à Royal, lundi le 30 mai, à la résidence de M. Cyrille Marchand; à Ste Agathe Ouest, mardi, le 31 mai, à la résidence de M. Azarie Gauthier; à Ste Agathe Est, mercredi le 1er juin, à la résidence de M. Euclid Olivier; à Saint-Adolphe Est, jeudi le 2 juin, à la résidence de M. A. Lavoie; à Saint-Norbert Est, vendredi le 3 juin, à la résidence de M. A. Vermette; à Saint-Vital Est, samedi le 4 juin, à la résidence de M. J. Ranger; à Norwood, lundi le 6 juin, à la résidence de M. Thomas Halpenny; au pont Louise, mardi le 7 juin, au magasin de M. Jas McGrath.

Division Electorale de Assiniboia—A Saint-François Xavier, mercredi le 25 mai, dans la salle municipale; à Headingly, jeudi le 26 mai, à la maison de pension de D. Williamson; à Saint Charles, vendredi le 27 mai, au magasin de F. Ness; à St. James samedi le 28 mai, au magasin de W. F. Lane; à la Carrière de la ville, lundi le 30 mai, dans le magasin de Blault; à Lillyfield, mardi le 31 mai, à la résidence de J. Phipp; à Rosser, jeudi le 2 juin dans le magasin de E. E. Price; à la Baie St Paul, samedi le 4 juin à la résidence de J. Patton; à Saint Eustache, lundi le 6 juin, dans le magasin de Dumas Carrière; à Elie, mardi le 7 juin, dans le magasin de Ed Bernardin.

Division Electorale de Carillon—A Woodridge mercredi matin, le 25 mai, à la résidence de Alfred Nault; à Sandiland, mercredi soir le 25 mai à la résidence de Isidore Tourond; à Bedford, jeudi matin, le 26 mai, à la résidence de Isidore Burelle; à LaBroquerie, vendredi le 27 mai, à la résidence de Hector Fabras; à Steinbach, samedi le 28 mai, à la résidence de Cornelius Ratzlaff; à Grunthal, lundi matin le 30 mai, à la résidence de Johan Braun; à Hockstadt, lundi soir le 30 mai, à la résidence de Adolp Mueller; à Saint-Pierre, mardi le 31 mai, au bureau de la cour de Comté; à Otterburne, mercredi le 1er juin, à la résidence de Charles Baleau; à Otterburne Ouest, jeudi matin, le 2 juin, à la résidence de Henry Jenkling; à Aubigny, jeudi soir le 2 juin à la résidence de Octave Roy; à Morris, vendredi, le 3 juin, à la résidence de Robert Turner sur le lot de rivière No. 358; à Saint Jean Baptiste, samedi le 4 juin, à la résidence de Aimé Beaubien sur le lot de rivière No. 242; à Ste Elizabeth, lundi le 6 juin à la résidence de Adolphe Lacharité; à Saint Malo, mardi le 7 juin, à la résidence de James Forstoll.

Division Electorale de La Vérandrye—A Grande Pointe, mercredi, le 25 mai, à la résidence de Ambroise D. Lepine section 19-9-4 est; à l'Ile des Chênes, jeudi le 26 mai, à la résidence de Octave Lamoureux, section 34-8-4 est; à Niverville, vendredi le 27 mai, à la résidence de Charles Harrison; à Prairie Grove, samedi le 28 mai, à la résidence de Henry Bolton, section 35-9-4 est; à Lorette lundi le 30 mai, à la résidence de Séraphin Mireault lot 90; à Rosewood, mardi le 31 mai à la résidence de John Heurie, section 15-9-6 est; à Ste Anne, mercredi, le 1er juin à la résidence de Joseph Girouard, section 4-8-7 est; à La Broquerie jeudi le 2 juin, à la résidence de Joseph Granger section 1-7-7 est; à la résidence de Hermas Hébert, vendredi le 3 juin; à Giroux samedi, le 4 juin, à la résidence de Philippe Houle, section 15-7-7 est; à Steinbach, lundi le 6 juin à la résidence de Arthur Horley, section 21-7-7 est.

Division Electorale de Manitou—A Snowflake, mercredi et jeudi, le 25 et 26 mai dans la salle Handford; à Mowbray, vendredi et samedi le 27 et 28 mai, dans le magasin de Mittchell; à Swan Lake, lundi et mardi, le 30 et 31 mai, dans le bureau de M Scott; à Somerset, mercredi et jeudi, le 1er et 2 de juin, dans la salle Decosse; à Altamont, vendredi et samedi juin 3 et 4 dans la salle Orange; à Manitou, lundi et mardi, le 6 et 7 de juin, dans la salle Speddings; à LaRivière, mercredi et jeudi le 8 et 9 de juin, dans la salle Rutherford.

Divisions Electorale de Morris—A Letellier, mercredi et jeudi, Mai 25 et 26, dans la salle municipale; à Saint-Jean-Baptiste, vendredi et samedi mai 27 et 28, dans la salle C. M. B. A; à Morris, lundi après-midi, lundi soir et mardi, mai 30 et 31, dans le bureau de la cour de Comté; à Lowe Farm, mercredi soir et jeudi, juin le 1 et le 2, à la résidence de Amable Gaudry; à La Salle, samedi après-midi, samedi soir et lundi, juin le 4 et le 6, à la résidence de Modeste Gaudry; à Starbuck, mercredi soir et jeudi, juin le 8 et 9, à la résidence de D. McKellar; à Sperling, lundi soir et mardi, juin le 13 et le 14, à la résidence de George W. Webster.

Notes Politiques

Le *Canada*, de Montréal, possède au Manitoba, un correspondant qui voit tout en beau. Tout le monde est libéral, toutes choses sont libérales, les libéraux vont tout écraser aux prochaines élections. L'heureux homme! A l'entendre parler, c'est à peine si M. LaRivière aura,par ci par là,quelques votes. C'est 1000 voix de majorité pour M. Cyr, ni plus ni moins. Les lecteurs du *Canada* sont bien renseignés!

L'enthousiaste correspondant fait bien d'aller conter ses histoires au loin. Ici, tout le monde lui rirait au nez, y compris les libéraux de bon sens!

***

Sir Wilfrid a fait, l'autre jour, une grosse colère parce que l'opposition s'obstine à critiquer son projet de chemin de fer hybride, le Grand-Tronc-Pacifique, en société avec le gouvernement Canadien.

Mais il n'y a pourtant pas bien des années que Sir Wilfrid usait de son droit constitutionnel de faire de l'opposition. Il a usé de ce droit jusqu'à l'injustice. En 1896, il y avait devant les chambres une mesure qui devait rendre la vie aux privilèges de la minorité française et catholique du Manitoba. Sans égard pour les droits de ses compatriotes, sans égard pour leurs malheurs et pour la justice,il poussa alors son opposition jusqu'à l'obstruction, c'est-à-dire qu'il usa de la foce brutale pour lasser les chambres et tuer la mesure de vie à laquelle nous faisons allusion.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la dite municipalité que le rôle d'évaluation de 1904 a été retourné à mon Bureau et accepté par le conseil.

Toute personne est invitée d'examiner le dit Rôle de cette date jusqu'au cinquième jour de mai 1904 et toute personne désirant porter plaintes contre le dit rôle devra le faire le ou avant le cinquième jour de mai 1904 en adressant sa plainte au Secrétaire-Trésorier soussigné.

Le conseil siègera en cour de Révision pour considérer les dites plaintes s'il y en a et reviser le dit rôle le (17) dix-septième jour de mai 1904 à Letellier à dix heures Avant-midi.

Donné sous ma signature à St-Jean Baptiste ce 30ième jour de mars A. D. 19 4

JOSEPH BARIL,

Sec.-Trésorier.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE, Acting chief clerk, Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN, Provincial Gouvernement Agent, 617, Main Street, Winnipeg.

CONCERTS

Le "Piano recital" donné mardi soir par Mademoiselle Bertha Simon, au Y. M. C. A. Auditorium, a très bien réussi. Mademoiselle Simon est une élève de Herr Karl Wolff

Tous ont admiré la grâce et la souplesse de son exécution. Elle a surtout été brillante dans le concerto de Mendelssohn; et des fleurs ont couronné son succès.

***

L'Académie Ste Marie de Winnipeg donnait aussi jeudi son concert annuel. La musique a été superbe; l'auditoire nombreux et distingué.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Aimé Cinq Mars est à se construire une jolie maison sur la rue Dumoulin.

—M. Demers a acheté l'écurie de louage de M. N. H. Houde, et il en a pris possession lundi dernier.

—Collège de Saint-Boniface, séance scientifique et musicale donnée au profit des sciences naturelles, lundi le 16 mai à 8 h. p. m.

—Madame D. Martin de Saint-Paul, Minn., est arrivée la semaine dernière avec sa famille pour demeurer dans notre ville.

—Pour vos chapeaux de paille allez au "Bazar" rue Dumoulin; chapeaux pour dames et demoiselles, jeunes gens et hommes; bon choix, de 10c. à $3 00.

—La manufacture de laine des MM. Ryan, qui avait dû suspendre son travail à cause des eaux hautes, reprend cette semaine ses opérations.

—M. Gabriel Arial est prêt à entreprendre tous les travaux de peintre qu'on voudra lui confier, à bas prix.

—M. Arthur Cusson, a commencé la construction du nouvel hotel de M. Jos. Couture de l'autre coté de la rivière la Seine. Le coût du nouvel hotel est de $16,000.

—M. Prendergast, le gérant général de la Banque d'Hochelaga est à Winnipeg depuis quelques jours. M. Prendergast nous dit que le bureau de la banque à Saint Boniface sera ouvert dans quelques jours.

—L'Artic Ice Company fait des pertes sérieuses par l'effondrement d'une de ses glacières à Norwood. Et le public pourrait bien payer sa glace assez cher, cet été.

—A vendre: Phonographe perfectionné à diaphragme enrégistreur avec "records." Chants français, airs militaires; au comptant, $30. S'adresser à M. Ch. d'Urbal. Brandon, Man. P. O. B. 551.

—Au magasin de liqueurs de J. B. Leclerc, Rue Dumoulin St-Boniface; vous pouvez avoir les bières "Lager" "Porter" de E. L. Drewry, Millwaukee, "Dominion". Les vins Port, Native, Claret, St-Michel etc; aussi toutes les eaux gazeuses, à la douzaine ou en boite de deux douzaines.

—M. J. A Senécal a obtenu le contrat pour construire la maison des pompes, et M. Héneault, de Montréal, a obtenu le contrat pour le creusage des canaux de l'aqueduc. Ces contrats ont été accordés à la dernière séance du conseil de ville.

—L'Advisory Board vient de nommer des examinateurs pour certains examens qui doivent avoir lieu en juillet. Les journaux de Winnipeg nous apprennent que le *révérend Père Goulet*, alias M l'inspecteur Goulet, est nommé examinateur de français. Salut, mon Père!

—Nous apprenons avec plaisir que le gérant de la succursale de la Banque d'Hochelaga à Saint-Boniface est M. Desourdis, un enfant de notre ville. Nous félicitons notre ami de cette promotion, qui est une belle marque de confiance de la part des officiers supérieurs de la Banque. La succursale sera ouverte dans quelques jours.

—Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Saint-Boniface offrent leurs sincères remerciments aux personnes dont les noms suivent pour les aumônes reçues durant le mois d'Avril: M. J. A. Prendergast, $50.00, Dr Todd, $50.00, Dr. Peatman, $10.00; Dr. Barridge, $10.00; Dr. Riddell, $10.00; Kerr & Co., $5.00; un ami, $15.00; Dr Peatman, fleurs naturelles; Mesdemoiselles Steusby, McKenty, Haverty, fleurs naturelles; Mde Lannigan, poulets et fruits; un ami, 15lbs, de bœuf.

—La révde Mère Hamel, supérieure générale des Sœurs Grises à Montréal, est à Saint-Boniface depuis vendredi dernier. Mère Hamel a demeuré ici pendant 25 ou 30 ans. Elle a été plusieurs fois supérieure des missions de l'Ouest. Elle fut rappelée à Montréal il y a quelques années pour remplir les fonctions les plus élevées dans sa communauté. Elle visite actuellement les différents établissements que les révdes Sœurs Grises ont partout au Canada et aux Etats-Unis. La révde Mère Hamel est une figure sympathique parmi nous, et nous la revoyons tous avec bonheur.

ROCAN-COUTURE

Ce matin, à la cathédrale, M. Maxime Rocan, fils de M. M. Rocan, de Saint-Boniface, se mariait avec Melle Alphonsine Couture, fille de M. Pierre Couture sr. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Rocan, frère du marié.

M. et Madame Rocan, sont partis en voyage de noces à Saint-Louis. Nous présentons des vœux de bonheur aux nouveaux époux.

***

Hier soir, M. Maxime Rocan a été l'objet d'une jolie démonstration de la part de ses nombreux amis. On lui a présenté une bourse accompagnée d'aimables paroles, que le héros de la circonstance mérite bien. du reste.

Noyade a Starbuck

Une double noyade a eu lieu à Starbuck, dans la rivière La Salle. Un jeune Léspérance et sa sœur, tous deux enfants de l'un des plus vieux colons du pays, voulurent profiter de la crue des eaux dans la rivière, pour faire un tour de bâteau. Malheureusement, celui-ci chavira et les jeunes gens se sont noyés. Au moment où nous écrivons, les corps ne sont pas encore retrouvés.

MARIAGE

M. Alphonse Gauthier, de Winnipeg, conduisait mardi à l'autel Mademoiselle Pelissier, fille de notre ami, M. Henri Pelissier de Winnipeg Les heureux époux sont partis en voyage de noces à St. Paul. La veille du marriage les amis de M. Gauthier lui ont fait une démonstration; ils lui ont présenté une bourse de $100.00; plusieurs discours ont été prononcés. M. Aimé Benard, son ancien patron, lui a fait un beau compliment sur sa conduite et son habileté; il lui a fait cadeau d'un chèque pour un joli montant. Nous offrons aux mariés nos meilleurs vœux de bonheur.

UN PEU D'ATTENTION NE NUIT PAS

CHRONIQUE de LA PROVINCE

STE ANNE DES CHENES.

Session de la cour de comté lundi et mardi derniers.

M. le curé commencera la semaine prochaine le catéchisme préparatoire à la 1ère communion des enfants de la paroisse.

M. Dion vient de se bâtir une jolie maison dans le village.

NAISSANCES: — Madame Benoit, épouse de M. Emile Benoit, un garçon; Madame Hébert, épouse de M. Aristide Hébert; un garçon. Nos félicitations aux heureux parents.

SAINT NORBERT

Lundi le 25 avril, M. Dufresne de Elie conduisait à l'autel Mademoiselle Thérèse Bohémier, fille de M. Chas Bohémier, de Saint-Norbert. La cérémonie avait un caractère privé, le déjeuner de noces a été servi chez le père de la mariée.

Les époux sont partis immédiatement pour Elie.

CHRONIQUE DE SAINT-LOUIS

Saint-Louis, Terrains de l'exposition, 23, Lorsque cette chronique paraitra la plus grande des expositions universelles sera sur le point d'ouvrir ses portes aux visiteurs du monde entier. En effet, c'est samedi prochain, le 30 du mois courant, que se feront les cérémonies d'inauguration.

Les journaux ont déjà publié les dépêches de la Presse Associée concernant ces solennelles cérémonies, qui éclipseront toutes celles qui ont eu lieu précédemment dans d'analogues circonstances.

Tout est splendide, réellement notre pays d'origine éclipsera ici la plupart des nations exposantes. Cela soit dit sans la moindre obséquiosité.

Le pavillon canadien est agréablement situé à quelques pieds seulement du palais de l'agriculture, le plus spacieux de tous les grands édifices de l'exposition. Il n'est séparé de cet édifice que par la grande horloge de fleurs, (floral clock), une des merveilles de l'exposition par elle-même.

L'idée principale de l'architecte du gouvernement canadien, M. L. Fennings Taylor, d'Ottawa, n'a pas été de construire un édifice somptueux sous tous les rapports mais bien d'en faire un lieu de rendez-vous ayant tous les conforts possibles, tels que salles de réception, salles de lecture, salles de danse, salon pour dames, grand salon de gala, fumoirs, etc. De spacieuses galeries munies d'auvents contournent le pavillon au premier étage, et leur disposition, tant au point de vue architectural qu'à celui du site, en fait un endroit idéal, un véritable oasis.

LOUIS LARIVÉ.

DECES

M. Joseph Galarneau est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface le 26 avril à l'âge de 53 ans, l'enterrement a eu lieu à Saint Adolphe le 28 avril. Il y avait un grand nombre de personnes présentes. Les porteurs étaient MM. J. Courcheine, A LeBlanc, G. Sutherland; A. Belile, F. Cilestins et A. Sutherland.

Nos condoléances à la famille éplorée.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 16



LE RENEGAT

DEUXIEME PARTIE

MARTYRE

IV

LA VICTIME

—Moi! Le pouvais-je? C'est au prêtre que vous avez raconté votre vie, non à l'homme. C'est vous-même qui, en état de somnambulisme, lui avez révélé que vous étiez prêtre.

—Je m'en doutais! Je suis perdu!

—Non, si vous vous repentez! Demandez pardon à Dieu, faites ce que je vous ai dit, vos accès de somnambulisme cesseront.

—Aller à Rome! Demander pardon!... Moi, à genoux! Jamais!

—Vous serez cause que votre femme mourra de chagrin. Votre situation n'a d'autre issue que le repentir.

—Je possède un remède.

—Lequel?

—La morphine.

—Vous aller vous tuer?

L'écrivain sourit.

—Me tuer! Lentement!...répondit-il, et il sortit.

—Mon Dieu pensa le P. Dominique vous seul pouvez nous tirer de là.

Bonchamps s'arrangea de façon à ne plus jamais se trouver en tête à tête avec le missionnaire et il s'enferma à clef pour la nuit de sorte que, si quelque accès le reprenait, tout se passât dans sa chambre bien close et que personne ne s'en aperçût.

Les souvenirs qui hantaient l'imagination de Geneviève ne lui permettaient d goûter aucun repos Elle ne prenait plus de plaisir à entendre sa fille jouer du piano, sa grande distraction autrefois. Elle était agitée d'une fièvre permanente, perdait l'appétit, ne dormait plus, maigrissait, se trouvait fatigué du moindre effort, de la plus petite course.

Au milieu d'octobre, elle s'alita, pour ne plus se relever que de loin en loin. Célestine effrayée chercha maintes fois à connaitre le motif du dépérissement de sa mère, sans y parvenir. Le médecin ordonnait des fortifiants, mais les aliments qu'elle ne pouvait digérer qu'en très petite quantité, ne lui profitaient pas. Elle s'abandonnait, perdait la volonté de vivre. Son corps, comme un vêtement rejeté, glissait à la mort.

Elle passait de longues heures dans un état de torpeur, d'où les embrassements de Célestine ne parvenaient pas à la tirer. L'œil fixe, elle suivait une même image, celle de Gustave prenant deux aspects différents: ou faisant le geste de se revêtir des vêtements sacerdotaux, ou commençant, incliné, le premier verset de la messe, sans pouvoir l'achever.

Au commencement de novembre, Geneviève s'affaiblit considérablement en l'espace de quelques jours. Un soir se sentant plus mal, elle appela son mari:

—Mon ami je vais mourir. Les liens qui nous attachaient l'un à l'autre, vont se rompre dans quelques heures. Tu peux donc être franc. Oui ou non, es tu prêtre?

Gustave baissa la tête sans répondre.

—Je ne me trompais donc pas! continua Geneviève. C'est de cette pensée-là que je meurs. Tu m'as soignée avec un dévouement de toutes les minutes. Voici la neuvième nuit que tu me veilles. Je te remercie des soins que tu as prodigué à mon corps. Tu n'as oublié qu'un remède, celui que tu pouvais apporter à mon esprit, en te repentant. S'il faut à Dieu une victime pour expier ton crime, je m'offre à lui, pour être cette victime. Qu'en échange de ma vie il te donne le repentir. Pour moi je pardonne de m'avoir trompée et de me...

Elle hésita, s'arrêta, ne voulant pas prononcer le mot: tuer.

—Prends tes précautions pour que jamais Célestine ne puisse soupçonner ce que tu es, et confie-toi au P. Dominique. Il t'aplanira le chemin du repentir. Envoie-moi Célestine!

—Ma chère petite, lui dit-elle, quand elles furent seules j'attendais mon dernier moment pour te révéler un grand chagrin de ma vie, ou plutot de notre vie. Ton père se fatigue tellement à travailler, qu'il lui arrive parfois, la nuit, de tomber en état de somnambulisme. Je te le cachais pour ne pas t'en inquiéter inutilement. Maintenant que tu vas me remplacer auprès de Gustave, tu dois connaitre cette maladie qui lui occasionne une trop grande fatigue cérébrale. En ces moments-là, son imagination devient folle et lui fait croire qu'il n'est plus lui, qu'il change de personnalité. Il n'y faut pas faire attention. Garde-toi de rien perdre du respect que tu lui dois. S'il ne travaillait pas autant pour te rendre heureuse, il ne souffrirait pas de ces accès. Aime l'en davantage et efforce-toi de le distraire, quand tu le verras triste et préoccupé. Ne te marie pas sans l'assentiment du P. Dominique. Mon frère t'aime beaucoup, et c'est un homme de bon conseil. Embrasse-moi, mon enfant bien-aimée. Je te bénis. J'aurais désiré te voir mariée et heureuse! Dieu ne le veut pas. Qu'il reporte sur toi le bonheur que je pouvais encore attendre de la vie. Allons, mon enfant, ne pleure pas et laisse-moi avec le P. Dominique, dont j'entends les pas dans l'antichambre.

Geneviève s'entretint un quart d'heure avec le missionnaire, puis, elle apela son mari:

—Mon ami, lui dit-elle d'une voix affaiblie, un pressentiment me traverse l'esprit, défie-toi de Simon Deventer et d'Isaac Gorcum:

Elle se tut, et elle restait les yeux fixés sur le visage de Gustave. Celui-ci lui prit la main et la serra doucement.

—Tu pourrais rendre ma fin bien douce, murmura-t-elle d'une voix qui n'était plus qu'un souffle.

—Promets-moi...

Et elle tourna son regard vers le crucifix suspendu au-dessus de son lit.

Bonchamps comprit et, tombant à genoux, répondit:

—Je te le promets!

—Merci! dit Geneviève.

Un sourrire illumina ses traits, et elle expira.

—Vous lui avez donné la meilleure consolation en vous repentant, dit le P. Dominique.

Bonchamps répondit:

—Je l'ai trompée pour qu'elle mourût heureuse!

A l'enterrement, le P. Dominique prononça une oraison funèbre très courte qu'il termina en ces mots:

"Demandez à la morte couchée dans ce cercueil ce qu'elle pense de nos ambitions de notre amour du bien-être, de notre vanité, de notre peur du "qu'en dira-t-on"? Maintenant qu'elle a tout quitté, tout, même son corps, combien pensez-vous qu'elle estime l'argent, les honneurs, pour lesquels nous sacrifions notre devoir?

Il regarda Bonchamps.

"Vous prendrez tous un jour le chemin que va suivre ce cadavre. Comment alors voudrez vous avoir vécu? Préfèrerez-vous avoir menti ou avoir dit la vérité, avoir tenu vos promesses ou les avoir négligées, avoir vécu en chrétien ou en indifférent?

"Posez ces questions à la morte et elle vous répondra!"

Au cimetière, Isaac afficha ouvertement de grandes prévenances pour Célestine, détachant son voile accroché à l'angle d'une tombe, lui offrant son bras pour l'aider à marcher, mais la jeune fille, contrariée de ces démonstrations intempestives, le remercia sèchement.

Deventer, en serrant la main de Bonchamps, ne trouva que ces mots de consolation:

—C'était pourtant une bien honnête femme!

Et, pratique, pensant à l'avenir, il ajouta:

—Heureusement que, avant de s'en aller, elle a vu l'affection que mon neveu avait pour Mlle Célestine. Elle est partie avec l'assurance que sa fille serait heureuse.

L'écrivain, étonné de cet à-propos, ne trouva rien à répondre. Le banquier et son neveu quittèrent en hâte le cimetière.

L'après-midi, Bonchamps ne se sentant pas le courage de travailler, sortit et marcha au hasard par les rues. Il remonta la rue Notre-Dame-des-Champs, gagna, par l'avenue de l'Observatoire et le boulevard de Port-Royal, la rue Saint-Jacques qu'il descendit vers la Seine.

Au fur et à mesure qu'il marchait, sa mémoire de savant amoureux de Paris lui rappelait que le sol du quartier Latin a été comme pavé de monuments religieux, et qu'il n'y existe peut-être pas 1000 mètres carrés sur lesquels ne se soit élevée une église ou une chapelle.

A gauche du promeneur, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Cujas, s'élevait Saint-Étienne des Grès, auquel faisait vis-à-vis l'église des Jacobins. Un peu plus loin, les Cordeliers occupaient, rue de l'École-de-Médecine, la chapelle dans laquelle Danton, Marat et Camille Desmoulins fondèrent en 1790, un club célèbre connu sous le nom du couvent où il siégeait.

Dans le terrain vague situé à côté de la Sorbonne, en bordure de la rue des Ecoles, s'étendait le cloître Saint-Benoît. Le théâtre de Cluny a été élevé sur l'emplacement des Mathurins et le boulevard Saint-Germain passe à la place de la chapelle Saint-Yves.

Il y avait aussi Saint-Julien-le-Pauvre qui existe encore, et l'église des Carmes qui a été démolie, et dont le marché de la place Maubert englobe la superficie.

Rue du Sommerard s'élevait Saint-Jean de Latran.

(A Suivre)